

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 192

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement de collèges privés de Vaucluse à recrutement interdépartemental.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, le Département de Vaucluse sollicite la contribution de notre collectivité aux charges de fonctionnement des collèges privés de Vaucluse sous contrat d'association qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône.

Pour l'année scolaire 2015/2016, cette contribution concerne les collèges ci-après :

Collèges	Nombre d'élèves des Bouches du Rhône	Effectif total	%
Champfleury - Avignon	73	446	16,4 %
St Charles - Cavaillon	60	464	12,9 %
Notre Dame – La Tour d'Aigues	71	331	21,5 %
TOTAUX	204		

Pour l'exercice 2016, la dotation globale de fonctionnement allouée par le Département de Vaucluse aux collèges privés Vauclusiens s'élève à 1 646 744,34€ pour un effectif global de 5 934 élèves, soit un coût par élève fixé à 277,51 €. Sur cette base, la participation du Département des Bouches du Rhône s'élève à 56 612,04 € (204 élèves X 277,51 €).

La convention réglant les modalités pratiques de notre participation est jointe en annexe du présent rapport.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	10211
Libellé Programme	Fonctionnement des collèges
N° d'opération	1000 397
Libellé Opération	Collèges des autres départements
Imputation	65-221-65512
N° d'A.P	Néant
Engagement	56 612,04 €

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 221, article 65512 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le Département de Vaucluse la convention dont le projet est joint en annexe au rapport, relative à la répartition des charges de fonctionnement des collèges privés de Vaucluse sous contrat d'association à recrutement interdépartemental, fixant la participation financière du Département des Bouches du Rhône à 56 612,04 € pour l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL